

**Convention relative à la mise en commun de moyens pour
l'activité « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisseo
Collectivités : Avenant n°2**

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L 5215-27 (par renvoi de l'article L 5217-7) ;

Considérant qu'il apparaît opportun de rassembler les moyens et les compétences spécialisées nécessaires à la gestion de dette et de trésorerie ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle TISSEO-COLLECTIVITES entend confier à Toulouse Métropole la gestion administrative et technique de son service gestion de la dette.

Vu la délibération DEL-20-0233 du bureau métropolitain du 23 janvier 2020 prévoyant la signature de la convention de mise en commun de moyens pour l'activité de « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisseo Collectivités ;

Vu l'avenant n°1 autorisé par délibération DEL-21-0696 ;

Vu le comité de pilotage stratégique de la dette du 22 février 2022 ;

Dans une volonté de regrouper les compétences, tout en optimisant les ressources, il a été convenu en 2020, entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, de mettre à disposition des moyens humains et matériels de Toulouse Métropole nécessaires à la réalisation de l'activité de gestion de dette de Tisséo Collectivités.

Les modalités financières d'exécution de la convention prévoient la réalisation d'un avenant chaque année N, permettant :

- l'estimation des coûts pour l'année N,
- le constat de l'activité N-1 et la régularisation par rapport à l'estimation initiale.

Le constat de l'activité N-1 s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, annexé à cet avenant.

Il est donc proposé de modifier l'article 3 de la convention initiale, les autres étant inchangés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

TOULOUSE METROPOLE, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, son Président, dûment autorisé à cet effet par délibération du bureau métropolitain du 2 juin 2022 ;

Ci après désignée « la Métropole »

D'une part ;

ET

TISSEO-COLLECTIVITES, représentée par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment autorisé(e) à cet effet par délibération du conseil syndical du ;

Ci après désigné « TISSEO-COLLECTIVITES »

D'autre part

Article 1 : Modification de l'article 3 de la convention initiale, portant sur les modalités financières d'exécution de la convention

Le contenu de l'article 3 de la convention initiale est substitué par le passage suivant :

« Chaque année N, un avenant à la convention sera passé au premier trimestre, permettant d'indiquer l'estimation des coûts pour l'année N, ainsi que le constat de l'activité N-1, et donc de la régularisation à opérer.

Cela sera l'occasion de faire évoluer les missions si besoin.

Le constat de l'activité N-1 s'effectuera sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, s'appuyant sur les missions prévues à l'article 1.

En cas d'absence d'avenant, l'activité de N-1 sera considérée comme conforme à l'estimation N-1 et ne nécessitant pas de régularisation en N. Le montant maximum estimé pour l'année en cours sera alors inchangé.

Remboursement annuel :

Le remboursement des frais pour les prestations assurées par Toulouse Métropole sera versé au budget principal de Toulouse Métropole par Tisseo Collectivités au plus tard au 15 décembre de chaque année.

Le remboursement sera composé de 2 éléments :

- la régularisation de l'année N-1 s'il y a eu moins d'activité que l'estimé,
- le paiement du montant estimé de l'année N.

En 2021 Tisseo Collectivité a versé un montant de 70 807 € sur la base de l'estimation initiale. Or il s'avère que le remboursement à effectuer aurait dû s'élever à 22 733 € selon le calcul détaillé dans le tableau annexe « Réalisé 2021 », soit une régularisation de 48 074 € à effectuer.

Pour 2022 le coût est calculé sur la base de la répartition des agents du service détaillé dans le tableau annexé au présent avenant « Prévisionnel 2022 », pour un coût total de 31 412 €.

Le montant du versement 2022 à effectuer est donc de 31 412 € pour l'estimation 2022, dont on retrace 48 074 € trop versés au titre de l'estimation 2021, soit 16 662 € que Toulouse Métropole doit rembourser à Tisseo Collectivités. »

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Métropole
Monsieur le Président Jean-Luc MOUDENC

Pour TISSEO-COLLECTIVITES
Monsieur le Président Jean-Michel LATTES

MISE EN COMMUN DES MOYENS POUR UNE GESTION COMMUNE DE LA DETTE de TC
Prévisionnel 2022

Missions du Service Dette et Pilotage financier relatives à la gestion de la dette de TC

LISTES DES TACHES / MISSIONS	Prévisionnel		Réalisé	
	Quotité ETP en %		Quotité ETP en %	
	Taches A	Taches B	Taches A	Taches B
Portage de la stratégie de dette commune avec comme mission :	5,00 %			
- Assistance et force de proposition pour la définition d'une stratégie commune de gestion de dette pour Toulouse Métropole et Tisseo Collectivités ; - Participation à la préparation et suivi des comités de pilotage en charge de la validation de la stratégie commune, - Contribution à la mise en place des décisions prises dans le cadre de la définition de cette stratégie commune ; - Assistance à la stratégie de communication notamment en vue d'une mise en cohérence d'une communication groupe				
La recherche et la mise en place de financements bancaires	4,00 %	2,00 %		
- Propose et organise les consultations auprès des différents partenaires bancaires : - organise les appels d'offres d'emprunt, - procède à l'analyse, - propose les enveloppes retenues en lien avec les objectifs définis dans - Participe à la recherche de financement spécifique via des enveloppes proposées par exemple par la CDC et la BEI ; - Participation à la rencontre avec les banques				
Suivi d'une notation financière	4,00 %	0,00 %		
Mise en place d'une notation financière et suivi d'une notation : méthodologie, gestion de projet, collecte des données partie dette et trésorerie, analyses et productions partie dette et trésorerie				
Mise en place et suivi d'une notation extra-financière	5,00 %	0,00 %		
- Mise en place et suivi d'une notation extra-financière (SPO): - choix de l'agence - préparation du framework (green/social/sustainable...)				
Mise en place et suivi d'un accès aux financements obligataires	15,00 %	0,00 %		
- Emission d'emprunts obligataires: - Mise en place du programme : EMTN classique et/ou EMTN Green/Sustainability/Social/Mixte - Roadshows investisseurs:				
La mise en place d'une gestion active de dette et d'un suivi des risques	3,00 %	0,00 %		
- Elaboration et alimentation d'outils de reportings : - Tableau de bord mensuel, rédaction de notes, suivi de l'état de dette... - Gestion "active" des contrats avec proposition en fonction des clauses contractuelles et des opportunités de marché (changement de taux, arbitrage, remboursement anticipé...) - Suivi des risques, dont Suivi des produits dérivés et risques sous-jacents				
Gestion de la trésorerie et mise en place, proposition d'outils permettant la gestion de trésorerie	4,00 %	0,00 %		
- Mise en place de programme Neu CP et ligne de trésorerie - Décision de tirage ou de remboursement en fonction des opportunités de marché et des besoins de Tisseo Collectivités, - Support dans la construction du plan de trésorerie (méthodologie),				
La gestion du cycle budgétaire pour la dette et la trésorerie comprenant :	2,00 %	0,00 %		
- L'établissement de la prévision budgétaire et des projections pluriannuelles relatif à la dette de TC (amortissement, provisions frais financiers, ...) - Le suivi de l'exécution du budget (dette) et de ses réajustements en fonction des prévisions infra-annuelles (dette)				
- La rédaction des différents rapports relatifs à la structure et la gestion de la dette qui seront annexés lors du vote des différentes étapes budgétaires - Elaboration des annexes réglementaires relatives à l'état de la dette (Sektion -> Totem)				
Exécution comptable et suivi administratif:	0,00 %	0,00 %		
- TM: Vérification des échéances des emprunts - Avis technique sur le traitement administratif des contrats d'emprunts (souscrits par TC/qui seront mis à la signature TC)				
Total ETP par catégorie	42,00 %	2,00 %	0	0
Coût annuel complet moyen	65748	47088	65748	47088
Coût RH	27 614	942	0	0
Frais de gestion	2 761	94	0	0
Total refacturation	31 412		0	